

## LICENCE PROFESSIONNELLE ORGANISATION ET GESTION DES ACHATS

### IUT D'AIX - MARSEILLE

#### Département

#### Gestion Logistique et Transport

413, avenue Gaston Berger  
13625 Aix en Provence Cedex 1  
[iut-aix-oga@univ-amu.fr](mailto:iut-aix-oga@univ-amu.fr)

#### Responsables de la formation :

- Alain ARNAUD
- Selma KHADER

#### Candidatures :

##### - Candidater en ligne

Sur le site internet de l'IUT Aix-Marseille à partir du 1 mars 2018 jusqu'au **18 mai 2018**

##### - Validation des candidatures

➡ Jusqu'au 25 mai 2018 pour la **session de juin** : pièces justificatives à déposer en ligne.

➡ Jusqu'au 3 sept 2018 pour la session de septembre uniquement pour les alternants et sous réserve de places disponibles.

#### Capacité d'accueil :

25 étudiants

#### Modalités de recrutement

Sur dossier et avec entretien complémentaire obligatoire.  
Publication sur le site Internet de l'IUT de la liste des candidats présélectionnés **le 5 juin 2018**.

Entretiens pour le cycle en Alternance  
Pour la session de juin : **le 11 juin 2018**  
Pour la session de septembre :  
**Le 5 septembre 2018**

**La session de recrutement de septembre n'est ouverte qu'aux candidats de formation continue : CIF, VAE, et aux candidats pour l'alternance ayant déjà trouvé une entreprise d'accueil.**

#### Coût de la formation : (en fonction du statut)

Droits nationaux universitaires et contribution pédagogique.

#### Objectifs de la formation

Aujourd'hui, la part des achats dans la production est considérable. Elle représente en moyenne 50 à 60 % des coûts des entreprises. L'un des principaux gisements de gains économiques et de performances concurrentielles des entreprises se trouve dans leur fonction ACHATS. Si les formations consacrées à la vente et aux techniques de commercialisation sont particulièrement nombreuses, les formations aux « Achats » qui prennent pleinement en compte le nouveau contexte économique et la dimension internationale de cette activité, sont beaucoup plus rares en France. C'est en se fondant sur l'analyse de la transformation de ce métier que le département Gestion Logistique et Transport (GLT) de l'IUT d'Aix-Marseille, a défini une nouvelle formation et crée cette licence professionnelle « Organisation et Gestion des Achats ».

#### Le métier d'acheteur : des compétences riches et évolutives

Dans l'industrie, l'acheteur a comme fonction de servir les besoins des différents services de son entreprise en matières premières, produits intermédiaires élaborés ou semi-élaborés et en prestations diverses. Dans le commerce et la distribution, il doit choisir les produits pour sa centrale d'achat ou pour les rayons des divers points de vente. Ces fonctions ont en commun de sélectionner, tester, négocier des produits ou des services à partir de critères définis (tels que : qualité, coût, marge, délais de livraison, etc.). Pour cela, l'acheteur élabore un cahier des charges, conclut les marchés et les contrats, et il en suit l'exécution. Les activités de service et les administrations possèdent aussi un important besoin d'acheteurs qualifiés. Aujourd'hui, la fonction achats est en pleine évolution dans un contexte d'internationalisation des approvisionnements (mondialisation, redéploiements européens), de recours plus fréquents à la sous-traitance (problème du choix des domaines d'internationalisation, des partenariats), et face à l'impact des nouvelles technologies de l'information, et de la communication sur les relations commerciales inter-entreprises (e-procurement, gestion achat sous ERP, EDI).

#### Organisation de la formation :

Les différentes matières sont regroupées en Unité d'Enseignement capitalisable, ces UE comprennent aussi un projet tuteuré et un stage obligatoire en entreprise de 14 semaines.  
La formation comprend un cycle en alternance : par apprentissage ou par contrat de professionnalisation sur 12 mois offrant l'opportunité aux étudiants d'une formation avec une solide expérience professionnelle en entreprise (32 semaines).

#### Débouchés visés

Acheteurs pour l'industrie, le commerce et la distribution, les services, l'administration (collectivité ou établissement public)

#### Admission : tous publics

- Titulaires d'un Bac + 2 (en sciences, droit, économie, lettres...), désireux de préparer une insertion professionnelle.
- Titulaires d'un DUT, BTS tertiaires ou secondaires, qui veulent acquérir une double compétence.
- Validation des Acquis de l'expérience (VAE, VAP)

## PROGRAMME DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE « ORGANISATION ET GESTION DES ACHATS »

Pour faciliter le fonctionnement par Unité d'Enseignement, cette formation est organisée sur la base de demi-journées de cours, correspondant à une durée de 745 heures : **565** heures d'enseignement et 26 jours de tutorat. La formation est complétée par un stage en entreprise d'une durée de 32 semaines pour le cycle en alternance.

Le programme est réparti en 28 matières, regroupées en **9 Unités d'Enseignement (UE)** :

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	Volume horaire
<b>Semestre 5</b>	
<b>UE.1- Environnement stratégique Achat</b> : Supply chain, Marketing Achat, Stratégie achat, Mondialisation, Commerce international.	<b>82h</b>
<b>UE.2- Système d'Information Achat</b> : Base de données, Jeux de simulation, Système d'information, e-commerce.	<b>74h</b>
<b>UE.3- Gestion des Approvisionnements</b> : Statistique et Prévision, Gestion des stocks, Collaboration achat, gestion de production, Organisation du transport	<b>77h</b>
<b>UE.4- Politique Achat</b> : Contrôle de gestion, Analyse de la valeur, tableau de bord, Qualité achat. Marketing Achat/définition des besoins et analyse du marché/famille d'achat, Négociation, Droit des contrats y compris contrats internationaux	<b>76h</b>
<b>UE.5- Gestion du processus Achats</b> : Gestion des achats, Typologie des achats, Droit	<b>84h</b>
<b>Semestre 6</b>	
<b>UE.6- Achats internationaux</b> : Certification en langue, Anglais des affaires, Négociation interculturelle.	<b>87h</b>
<b>UE.7- Négociation Achat</b> : Management des hommes, Négociation, Communication	<b>85h</b>
<b>UE.8- Projets tuteurés</b> : (projets tuteuré : 180h)	<b>180h</b>
<b>UE.9- Stage professionnel</b> : Formation initiale Formation en Alternance : périodes de mission en entreprise	<b>14 semaines</b> <b>32 semaines</b>

### CALENDRIER DE L'ALTERNANCE 2018-2019

PERIODES	EN ENTREPRISE	A L'IUT
06/09/2018 au 09/09/2018		Rentrée 6/09 - 2 jours de cours
11/09/2018 au 23/09/2018	2 semaines	
24/09/2018 au 21/10/2018		4 semaines
22/10/2018 au 11/11/2018	3 semaines	
12/11/2018 au 09/12/2018		4 semaines – soutenance rapport n° 1
10/12/2018 au 06/01/2019	4 semaines	
07/01/2019 au 10/02/2019		5 semaines
11/02/2019 au 10/03/2019	4 semaines	
11/03/2019 au 21/04/2019		6 semaines
22/04/2019 au 30/06/2019	10 semaines	Soutenances rapport n°2 le 1 juillet
02/07/2019 au 04/09/2019	9.5 semaines	Soutenances rapport n°3 le 5 Sept + jury
<b>TOTAL</b>	32,5 semaines dont 5 semaines de congés payés	19.5 semaines

## La Licence OGA en Alternance en Contrat d'Apprentissage

### Définition et objectifs

Le contrat d'apprentissage est un contrat qui répond à un objectif de formation :

C'est un contrat de travail de type particulier conclu pour une période d'un an qui permet d'obtenir par l'alternance une qualification sanctionnée par un diplôme professionnel et technologique.

Le contrat comprend une période d'essai de 2 mois et garantit le statut de salarié.

### Calendrier et Formalités

Le recrutement des apprentis est effectué par les entreprises partenaires à partir d'une liste de candidats présentés par l'IUT. Le contrat définitif est un CDD qui va de septembre à septembre de l'année suivante. Une convention entre l'entreprise, l'IUT d'Aix-en-Provence et le CFA est alors signée pour clarifier les engagements de chaque partie et les modalités financières.

La formation fait alterner des périodes de formation théorique à l'IUT et des périodes de formation pratique dans l'entreprise (cf. calendrier de l'alternance). Le suivi en entreprise est assuré par un maître d'apprentissage qui doit aider l'apprenti à acquérir des compétences et l'expérience professionnelle indispensable à l'exercice du métier.

Des relations régulières avec visites de tuteurs sont prévues entre le centre de formation et l'entreprise pour coordonner le plus efficacement possible le processus de formation. Un carnet de liaison en assure la matérialisation

### Rémunération

Le salaire versé à l'apprenti doit respecter un barème minimum légal qui est fonction de l'âge et de l'année d'étude de la formation (au minimum 61% du SMIC).

### Avantages financiers pour l'entreprise

Ceux-ci se composent d'un crédit d'impôt de 1600 € par apprenti et d'une aide régionale de 1000 € minimum dans le cas des entreprises de moins de 11 salariés. S'y ajoute également une exonération totale des charges pour les entreprises de moins de 11 salariés, et partielle pour celles de plus de 10 salariés.

## La Licence OGA en Alternance en Contrat de Professionnalisation

### Définition et objectifs

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance assorti d'une formation. Son objectif est de permettre l'acquisition d'une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou réinsertion professionnelle.

Ce contrat d'alternance permet d'obtenir un diplôme professionnel et technologique, ici la *Licence professionnelle OGA*.

Le contrat peut prévoir une période d'essai et garantit le statut de salarié.

### Calendrier et Formalités

Le recrutement des alternants est effectué par les entreprises partenaires, parmi les candidats acceptés à l'entrée en formation OGA. Le contrat définitif est un CDD (ou un CDI) qui va de septembre à septembre de l'année suivante. Il est transmis à un OPCA qui finance la formation. Une convention entre l'entreprise et l'IUT d'Aix est alors signée pour clarifier les engagements de chaque partie et les modalités financières.

La formation fait alterner des périodes de formation théorique à l'IUT et des périodes de formation pratique dans l'entreprise (cf. calendrier de l'alternance). Le suivi en entreprise est assuré par un tuteur professionnel qui doit aider l'alternant à acquérir des compétences et l'expérience professionnelle indispensable à l'exercice du métier.

Des relations régulières avec visites de tuteurs sont prévues entre l'IUT et l'entreprise pour coordonner le plus efficacement possible le processus de formation. Un carnet de bord en assure la matérialisation.

### Financement de la formation

La formation est financée par les OPCA au titre des contrats de professionnalisation et sur la base d'un forfait horaire de 11,5 euros/h.

### Rémunération

Le salaire versé à l'alternant doit respecter un barème minimum légal qui est fonction de l'âge et du niveau de la formation (au minimum 65% du SMIC)

Rémunérations minimales en contrat de professionnalisation

Age de l'alternant	Rémunération pour un Diplôme de l'enseignement supérieur : Licence Professionnelle O.G.A.
De 16 à 20 ans révolus	65% du SMIC
De 20 à 25 ans révolus	80% du SMIC
+ de 26 ans, ANPE	85 % du salaire minimum conventionnel et rémunération supérieure ou égale au SMIC

### Publics visés

- Etudiants de moins de 26 ans **titulaires** d'un Bac + 2, d'un DUT, BTS...
- Demandeurs d'emplois de 26 ans et plus, inscrits à l'ANPE

### Bénéficiaires

Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue (à l'exception de l'Etat et des collectivités territoriales) et susceptible d'offrir une expérience professionnelle en accord avec le diplôme préparé

### Avantages financiers et fiscaux pour l'entreprise

Exonérations de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales

Aides spécifiques pour les groupements d'employeurs

Absence de prise en compte dans les effectifs minimums de salariés  
Aide forfaitaire de 2000 euros pour contrat passé avec un allocataire du régime d'assurance chômage.